

DEL 14.02.2014-008 : Rue de Rosporden – Effacement de réseau téléphonique – Travaux supplémentaires

Les travaux supplémentaires d'effacement de réseau téléphonique rue de Rosporden sont présentés à l'assemblée délibérante. Les travaux d'aménagement de la rue de Rosporden ont été réalisés entre la fin de l'année 2007 et le début de l'année 2008. Des fourreaux ont alors été passés en vue d'un futur effacement des réseaux. Depuis, l'éclairage public a été effacé mais Orange impose des ouvrages complémentaires dans la rue de Kerbiniou afin d'effacer le réseau et les poteaux. Les travaux supplémentaires objets de la présente délibération consistent dans la réalisation de ces ouvrages.

L'estimation des dépenses des travaux supplémentaires d'effacement du réseau téléphonique se monte à :

Réseau téléphonique : 9180 €

Le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF 0 €

Financement de la Commune 9180 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le projet de réalisation des travaux supplémentaires pour un montant de 9 180 € hors taxes,

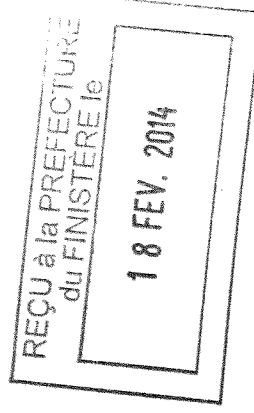
Accepte le plan de financement proposé,

Sollicite l'inscription des travaux au Programme 2014 d'effacement du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère,

Autorise le maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

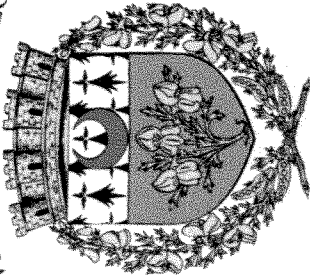
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,



Yves ANDRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six février deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à M. Florent HILIOU,
M. Gérard BÉRAUT,
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2013.